

Natation adultes Intermédiaires

Merci de compléter les informations ci-dessous

> Vous

Nom Prénom
Date de naissance Lieu de naissance
Adresse
Code Postal Ville
Tél. Courriel

> Votre activité (durée 30 minutes)

Vendredi 12 h 15

½ saison (sept. > janvier)

½ saison (février > juin)

	Usager du Pays de l'Ourcq	Usager hors Pays de l'Ourcq
1 séance (essai / découverte)*	8,65 €	9,80 €
½ saison	128,75 €	153,50 €

^(*) Sous réserve de places disponibles, il est possible sur un créneau d'ouverture au public :

- d'acheter une séance essai - découverte (une seule par cours et par personne)
- de s'inscrire en cours de cycle, le tarif unitaire s'appliquant au nombre de séances restantes.

J'autorise les prises de vues lors des séances de cette saison et l'utilisation par la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq pour sa communication print et numérique, des images sur lesquelles pourrait figurer mon enfant.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des informations ci-dessous.

Fait à

le

Signature

Imprimez le formulaire

> Informations

- Accès uniquement à votre activité pour la période et l'horaire indiqués ci-dessus. Aucune activité durant les vacances scolaires.
- Respect des horaires en raison du caractère collectif de l'activité.
- Accès au bassin en maillot (caleçons, shorts, autres tenues ne sont pas autorisés) et port du bonnet de bain obligatoire.
- Tout manquement au règlement de l'établissement entraînera une exclusion à l'activité.
- La validité du certificat médical est de 3 ans.

> Remboursement

- En cas d'incapacité physique avérée et attestée par un certificat de contre indication de la pratique, conformément aux modalités suivantes > l'incapacité doit couvrir 4 séances consécutives d'arrêt. Une demande écrite devra être fournie dans un délai de 8 jours suite à la délivrance du certificat médical.
 - Rétractation possible par demande écrite suite à une inscription d'une activité piscine, dans un délai de 8 jours.
 - Autres remboursements > demande écrite dans un délai de 15 jours.
- Nombre de séances minimum non réalisées > annuelles 8 / semestrielles 4 / trimestrielles 2.